

RÈGLEMENT du Championnat de Ligue TRIAL 2021

ART 1 - La LMR des Pays de la Loire met en compétition, pour 2021, les Championnats de Ligue de Trial ainsi répartis :

1ère Catégorie :	SENIOR 1	tracé Bleu
3ème Catégorie :	SENIOR 2	tracé Vert
4ème Catégorie :	SENIOR 3 +	50% zones tracé Vert, 50% zones tracé Jaune
5ème Catégorie :	SENIOR 3	tracé Jaune
6ème Catégorie :	SENIOR 4 +	50% zones tracé Jaune, 50% zones tracé Blanc
7ème Catégorie :	SENIOR 4	tracé Blanc
8ème Catégorie :	ESPOIRS 4 (7ans à 12ans)	tracé blanc
9ème Catégorie :	moto ancienne pré 80	tracé blanc
10ème Catégorie :	moto ancienne post 80	tracé jaune / blanc

ART 2 - Les championnats sont exclusivement ouverts aux pilotes titulaires d'une licence compétition à l'année nationale, européenne ou internationale, délivrée par un club de la Ligue des Pays de la Loire pour l'année en cours. Le montant du droit d'engagement est de 28 € pour les pilotes engagés au moins 10 jours avant l'épreuve, dans le cas où le pilote adresserait son engagement moins de 10 jours avant l'épreuve, le droit sera de 36 €.

Pour les catégories ESPOIRS 4 ainsi que les pilotes âgés de moins de 19 ans le montant du droit d'engagement est de 15 € pour les pilotes engagés au moins 10 jours avant l'épreuve, dans le cas où le pilote adresserait son engagement moins de 10 jours avant l'épreuve, le droit sera de 23 €. Les concurrents de moins de douze ans doivent être en possession d'un pouvoir médical signé du représentant légal si celui-ci n'est pas présent sur l'épreuve, ils le présenteront au contrôle administratif.

Tout pilote engagé accepte de se soumettre à tout contrôle d'alcoolémie.

ART 3 - Toutes les épreuves de capacité Nationale, organisées sur le territoire de la Ligue ainsi que des épreuves dans les ligues limitrophes (Nouvelle Aquitaine / Centre Val de Loire / Normandie), déterminées par la commission trial des Pays de La Loire seront comptabilisées. (Voir calendrier annexé).

ART 4 – La totalité des épreuves sera retenue pour le championnat. Si un pilote participe à un Championnat de France ou toute autre rencontre de type nationale organisé le même jour qu'un Championnat de Ligue, Le pilote se verra rajouter 15 points sur son classement du Championnat de ligue.

ART 5 - Un pilote ne pourra être classé que dans une seule catégorie (ESPOIR OU SENIOR). Sa catégorie de classement sera déterminée de manière définitive par la Commission Trial de la manière suivante :

- Le pilote a participé à une ou plusieurs des trois premières épreuves retenues pour le Championnat : catégorie de classement = catégorie de la dernière épreuve courue sur les trois.
- Le pilote n'a participé à aucune des trois premières épreuves retenues pour le Championnat : catégorie de classement = catégorie de sa première participation à une épreuve de Championnat. Un pilote Espoir 4 ne peut pas figurer dans le classement de la catégorie Seniors 4.

ART 6 - Pour chaque épreuve, et dans chaque catégorie, les points seront attribués à partir du classement des concurrents, et suivant le barème suivant :

1 ^{er}15 points	4 ^e8 points	7 ^e4 points	10 ^e1 point
2 ^e12 "	5 ^e6 "	8 ^e3 "	
3 ^e10 "	6 ^e5 "	9 ^e2 "	

Aucun point attribué après la 10ème place.

ART 7 - Dans chaque catégorie, les classements des pilotes pour les championnats seront établis par addition des points obtenus dans les épreuves retenues à l'article 4. En cas d'ex æquo, les pilotes seront départagés en premier lieu au plus grand nombre d'épreuves courues, puis en fonction du classement de la dernière épreuve du championnat, puis de la pénultième, etc...

ART 8 - Les titres de Champion de Ligue seront décernés aux premiers de chaque catégorie d'après le classement de l'article 4. Ces titres seront valables un an, et seront remis en compétition à la saison de Trial suivante. Pour avoir le titre les pilotes devront avoir participé à trois épreuves au minimum. Les licences à la journée ne seront pas comptabilisées dans le classement du championnat des pays de la Loire.

ART 9 – Le premier de chaque catégorie, ainsi que la 1^{ère} féminine se verront remettre, lors de l'assemblée Générale de la Ligue une récompense offerte par celle-ci. La présence à cette cérémonie est OBLIGATOIRE.

ART 10 – Les organisateurs sont tenus d'adresser dans les meilleurs délais, les différents classements de leur épreuve au responsable de la Commission Trial, Mr Joël Beucher, ce qui ne l'exonère pas de renvoyer le rapport de clôture au Secrétariat de la Ligue, dans les 15 jours suivant l'épreuve.

ART 12 - Jeunes surclassés ,

Les «sur-classements» demandés par les pilotes Espoirs et leurs tuteurs légaux feront l'objet d'une décision de La commission.

ART 13 - En cas de litige, seules les instances disciplinaires régionales et nationales sont habilitées à statuer.

ART 14 - Lors du contrôle technique avant départ le pilote devra présenter sa moto équipée conforme à la réglementation en vigueur dont la protection du disque du frein arrière et des éléments de protection individuels (protection «dorsale normée 14021/1621-2 ou 1621-4 obligatoire > la ventrale est recommandée).

ART 15 – Le tapis environnemental est obligatoire dans le parc coureur, les motos devront stationner dessus pour toute -----intervention (ravitaillement,mécanique,etc...).

ART 16 – Les concurrents de la catégorie ESPOIR 4 franchiront un maximum de 28 zones : exemple 3 tours de 9 zones. (ou 2 tours de 12 zones). Ils doivent être accompagnés d'une personne licenciée.

ART 17 – Conformément aux nouvelles règles du championnat de France de Trial le recul dans les zones est autorisé.

Le temps dans les zones ne sera pas limité.

ART 18 – Calendrier prévisionnel : avertissement >>> les désignations (délégué ou Directeur de Course) peuvent changer.

Le championnat de la Ligue se déroulera sur les 7 épreuves suivantes :

Date	lieu	Club (org.)	Éducatif	Délégué	Directeur de course
13 juin	Francueil (37)	MC Francueil	OUI	
27 juin	St Léonard des Bois(72)	MC St Léonard	M Bertaud	J Emery
04 juillet	Sougé le Ganelon	TC72	J Beucher	DHaslé
29 août	Dehault (72)	TC 72	j-M Blin	B Jauneau
03 octobre	Chalonnnes	TC Chalonnais	J Emery	M Chevereau
19 septembre	LesEtilleux (28)	MC du Perche
24 octobre	Lombron (72)	Ascop le Mans	J Emery	M Bertaud